Délibération du Comité Syndical
du 07 juillet 2026

N° CS DEL 2026/07/07/14

COMITE SYNDICAL DU 07 JUILLET 2026 - 9H00
A CAROMB (SALLE DU CONSEIL)

L'an deux mille vingt six, le sept juillet à neuf heures, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du 30 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de Caromb, sous la présidence de Madame Jacqueline BOUYAC, présidente du Parc naturel régional du Mont-Ventoux.

Nombre de délégués
En exercice : 47
Présents et représentés
(mini 24) : 38
Quorum atteint

Nombre de voix
En exercice : 119
Présentes : 78
Exprimées par pouvoirs : 22
Total (mini 59) : 100

Délégués présents :

2 représentants du Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte-D'azur (porteurs chacun de 9 voix) : Jacqueline BOUYAC, Bénédicte MARTIN

2 représentants du Conseil départemental du Vaucluse (porteurs chacun de 9 voix) : Myriam SILEM, Sophie RIGAUT

2 représentants des EPCI (porteurs chacun de 1 voix) : Corinne FREYCHET (CCVS), Valérie MICHELIER (COVE)

6 représentants des communes du Conseil de Massif (porteurs chacun de 3 voix) : Jean-Noël LEUCK (Aurel), Jean-Baptiste IBOT (Suppléant Bedoin), Gérard THELCIDE (Brantes), Michel JOUVE (Flassan), Alain MARCELIN (Malaucène), Jean-Pierre JOUGLA (Suppléant Savoillans)

22 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Benjamin CHASTEL (Suppléant Aubignan), Lionel BANCEL (Blauvac), Jean-Pierre BRAQUET (Caromb), Jean ISSARTIER (Carpentras), Florence BERTRAND (Crestet), Alexandre ROUX (Entrechaux), Dominique BLOND (Faucon), François PLANTECOSTE (Le Beaucet), Marc LARTIGUE (Le Barroux), Eric ALTIER (Suppléant Malemort du Comtat), Dominique MAZEL (Modène), Catherine LECLERC (Suppléante Monieux), Bernard LE DILY (Mormoiron), Agnès AUBERT (Saint Christol d'Albion), Jean-François SAMIE (Suppléant Saint Didier), Nadine RAMADE (Saint Hippolyte le Graveyron), Gérard RAINERI (Saint Marcellin les Vaison), Sandrine RAYMOND LUCARINI (Saint Pierre de Vassols), Vanina NADAL (Saint Romain en Viennois), Bruno ROVELLI (Saint Trinit), Gilles LAUGIER (Suppléant Velleron), Frédéric ROUET (Villes sur Auzon)

Délégués excusés ayant donné pouvoir : Claire ARAGONES pouvoir à Jacqueline BOUYAC, Christian MOUNIER pouvoir à Myriam SILEM, Eric MASSOT (Saint Léger du Ventoux) pouvoir à Michel JOUVE (Flassan), Jean-Marc TESTE (Méthamis) pouvoir à Frédéric ROUET

Délégués absents : Georges BOTELLA (Région), Thierry THIBAUD (CCVV), Alain GABERT (Sault), Guy GIRARD (Crillon le Brave), Stéphanie DAVAU (Mazan), Didier CARLE (Pernes les Fontaines), Marc MOINIER (Puyméras), Jean-François PERILHOU (Vaison la Romaine), Dominique PLANCHER (Venasque)

Membres associés à voix consultative présents : Mireille RUAT (France Nature Environnement), Thierry REYNAUD (Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse), Bernard MONDON (Association Les Carnets du Ventoux), Christophe MARCELLINO (Fédération de Vaucluse pour la pêche et la protection du milieu aquatique), Annie CORDA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Vaucluse)

Membre associés absents : Chambre d'Agriculture de Vaucluse, Chambre du Commerce et d'Industrie de Vaucluse)

Participaient également à la réunion : Ken REYNA (Directeur du PNR Mont-Ventoux), Lise COLLIN, Catherine FAYOT, Virginie RASPAIL, Anthony ROUX, Odile SIGNORET, (PNR Mont-Ventoux)

Secrétaire de séance : Frédéric ROUET (Villes sur Auzon), est nommé secrétaire de séance.

Délibération du Comité Syndical
du 07 juillet 2026

N° CS DEL 2026/07/07/14

ATTRIBUTION DE LA MARQUE « VALEURS PARC NATUREL RÉGIONAL » À 5 NOUVEAUX BÉNÉFICIAIRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux et notamment l'Orientation 9- « Soutenir et promouvoir une agriculture durable » et l'Orientation 10- « Faire émerger, construire et promouvoir une destination écotouristique Mont-Ventoux »,

Vu la convention nationale d'utilisation de la marque « Valeurs Parc naturel régional » définie par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux,

Vu la convention Projet Interparc Tourisme 2025-2026 : « Animer et structurer une offre touristique décarbonée et désaisonnalisée en circuits courts dans les parcs naturels régionaux de la Région Sud ».

Vu la délibération N° CS DEL 2021/06/10/11 du Comité Syndical du 10 juin 2021 approuvant le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur le territoire du PNR Mont-Ventoux, sur les services et activités touristiques « Hébergement-restauration » et « Activités de pleine nature » ; approuvant les modalités financières liées à la marque et autorisant la mise en place d'un comité de gestion de la marque,

Vu la délibération N° CS DEL 2023/03/21/08 du Comité Syndical du 21 mars 2023 approuvant le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur le territoire du PNR Mont-Ventoux, sur les produits agricoles « Vin » et « Miel et produits de la ruche » et approuvant l'ouverture de la marque aux « Sites de visite et de découverte » et « Séjours »,

Vu la délibération N° CS DEL 2024/12/12/12 du Comité Syndical du 12 décembre 2024 approuvant le déploiement de la marque sur « l'huile d'olive et les produits à base d'olives » et approuvant les modifications des modalités financières liées à la marque,

Considérant que le déploiement de la marque « Valeurs Parc naturel régional du Mont-Ventoux » répond aux enjeux de professionnalisation et qualification des professionnels du tourisme et de structuration d'une offre écotouristique énoncés dans la Mesure 27 de la Charte du Parc « S'engager collectivement dans la mise en œuvre d'un tourisme écoresponsable ».

Considérant que le Comité de Gestion de la marque présidé par Monsieur Frédéric ROUET, Vice-Président délégué à l'Écotourisme et à la Marque Valeurs Parc, réuni le 8 juin 2026, a étudié les rapports d'audit et s'est positionné sur chacun des établissements audités.

La Présidente propose de suivre les recommandations du Comité de Gestion et de valider l'attribution de la marque aux professionnels suivants :

- Association Les Bazarettes à Mormoiron (sorties accompagnées à cheval)
 ■ Attribution sans réserve

Accusé de réception en préfecture
084-258400019-20260707-CSDEL2026070714-DE
Date de télétransmission : 10/07/2026
Date de réception préfecture : 10/07/2026

- Restaurant Aqui Sian Ben à Malaucène
 ■ Attribution sans réserve

- Restaurant Le 6 à table à Caromb
 ■ Attribution sans réserve

- Domaine La Camarette à Pernes-les-Fontaines (12 cuvées en bouteille, 6 cuvées en Bag-in-Box, Eau-de-vie)
 ■ Attribution sans réserve

- Domaine de la Verrière / Le Chêne Bleu au Crestet (huile d'olive et vin / 8 cuvées)
 ■ Attribution sans réserve

Ces marquages seront officialisés par l'envoi d'un courrier de notification ainsi que par la signature d'une convention d'utilisation entre chaque établissement et le Parc, d'une durée de validité de cinq ans.

Le Comité,
Ouï, l'exposé du président,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
Soit : Membres en exercice : 47 - Présents : 34 – Pouvoirs : 4 - Votants : 38
Suffrages exprimés : Pour : 100 - Abstention : 0 - Contre : 0

- APPROUVE le contenu du présent rapport ;
- APPROUVE l'attribution de la marque « Valeurs Parc naturel régional » sur le territoire du PNR Mont-Ventoux aux professionnels cités ci-dessus ;
- AUTORISE Madame la présidente ou son délégataire à signer toutes les pièces subséquentes

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

La Présidente
du Parc naturel régional du Mont-Ventoux
Vice-Présidente de la Région Sud

Jacqueline BOUYAC

Ja

